



INVITATION

Loi LCAP*, de nouveaux outils pour un meilleur cadre de vie !

Seuil, instructions réduites, patrimoine, permis d'aménager, recours étendu au concours, permis d'expérimenter...

Jeudi 15 décembre 2016 au 308
308 avenue Thiers – 33100 Bordeaux

* Loi LCAP : Liberté de Création, Architecture et Patrimoine

PROGRAMME

9h30 – Accueil des participants autour d'un petit déjeuner de bienvenue

10h00 – Ouverture du séminaire :

Eric Wirth, président du Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Aquitaine, au nom des trois Présidents des Conseils régionaux de l'Ordre de Nouvelle-Aquitaine***

Modérateur des tables rondes de la journée : **Boubacar Seck**, ancien conseiller de l'Ordre d'Aquitaine

10h00 – 12h00 – Présentation de la loi LCAP, puis table ronde « Impact et perspectives »

Historique du projet de loi et mesures adoptées par **Patrick Bloche**, Député de Paris, président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée Nationale et **Catherine Jacquot**, Présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes.

- ✓ **Patrick Bloche**, Député de Paris, président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation,
- ✓ **Catherine Jacquot**, Présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes,
- ✓ **Xavier Clarke de Dromantin**, Conseiller Architecture à la DRAC Nouvelle-Aquitaine (direction régionale des Affaires Culturelles),
- ✓ **Eric Wirth**, Président du CROA Aquitaine (Conseil régional de l'Ordre des architectes),
- ✓ **Valérie Charollais**, Directrice adjointe de la FNCAUE (Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement).

12h30 – 14h00 - Pause déjeuner buffet (participation 10€).

Reprise officielle 14h

14h30-16h00 : Table ronde « Se former » - CFAA : Permis d'aménager

Information sur le permis d'aménager en tant qu'opportunité et plus value des architectes en préambule à la formation au permis d'aménager labellisée par le Conseil National de l'Ordre des Architectes.

Intervenants :

- ✓ **Pascale Poirot**, Présidente du SNAL (Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs),
- ✓ **Nathalie Hérard**, Directrice CAUE 47,
- ✓ **Corinne Langlois**, Directrice générale adjointe a'urba (Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine),
- ✓ **Jean-Michel Roche**, APC Formation, (Architectes Poitou-Charentes Formation),
- ✓ **Marion Vaconsin**, Fédération Française du Paysage.

16h00 - 17h00 : Table ronde « Décider » - A&CP + CAUE - Marchés publics nouvelles règles.
Marchés publics - incitation à recourir aux concours.

Intervenants :

- ✓ **Jérôme Goze**, Directeur général de LA FAB (La Fabrique Métropolitaine, Bordeaux),
- ✓ **Hugues Benedetti**, Directeur adjoint des services techniques à la Communauté d'Agglomération du Libournais (la CALI - Gironde),
- ✓ **Jean-Louis Arcaraz**, Adjoint au maire de Libourne (Gironde),
- ✓ **François Jolly**, Direction des constructions et de l'immobilier, de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- ✓ **Céline d'Incau**, Responsable du service commande publique du département de la Gironde (*sous réserve*),
- ✓ **Stéphane de Fay**, Directeur général de Bordeaux Euratlantique (Opération d'intérêt National) (*sous réserve*).

17h00 - 17h30 : Synthèse du séminaire par **Benoît Engel**, président du Conseil de l'Ordre des architectes de Poitou-Charentes.

17h30 - 18h00 Pause

18H00 ou 18H30 - Conférence -Table ronde « Innover » Maison de l'architecture - Le permis de « faire ».

Modérateur de la table ronde : **Mathieu Bergeret**, Architecte.

- Intervenants :

- ✓ **Paul Vincent**, Architecte, Inventeur, Enseignant, chercheur,
- ✓ **Frédéric Betbeder, Nobatek**, Pôle Innovations pour l'Architecture et l'Urbanisme Durables,
- ✓ **Jean-Michel Savin**, Directeur Secrétariat général développement de la **MAF**.

20H30 – Moment convivial.

Nombre de places limité, inscription en ligne nécessaire : <http://bit.ly/2fvk6B9>

Informations : seminaire151216@le308.com - 05 56 48 05 30 - 05 56 48 83 25

* *Loi LCAP : Liberté de Création, Architecture et Patrimoine.*

** *L'arrêté publié par le ministère de la Culture le 15 février 2016 structure l'obligation déontologique de formation continue des architectes. À ce titre, cette journée de séminaire organisée par le 308 – Ordre et modules répond aux critères des formations dites complémentaires et permet d'abonder le compte individuel de chaque architecte. Une attestation de présence sera donc délivrée.*

****les institutions ordinales d'Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, soumises elles aussi à la réforme territoriale ne fusionneront qu'en juin 2017 (décret en cours), les trois Conseils travaillent toutefois d'ores et déjà en collaboration et sont également impliqués dans cet événement.*

Organisé par :

avec le soutien de :



Avec l'aide de la Drac